



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

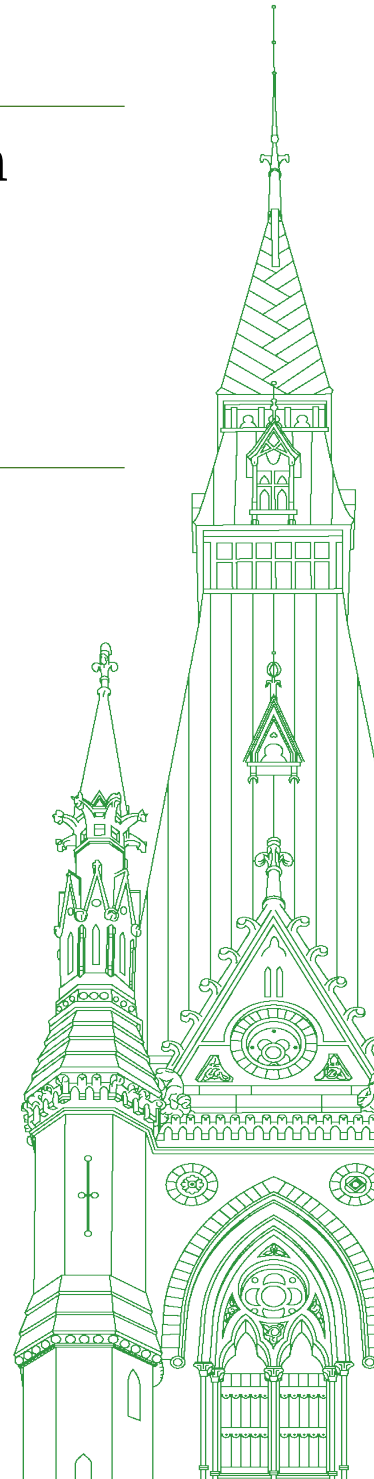
Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 030

Le mardi 24 mars 2026

Présidente : Marilyn Gladu



Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 24 mars 2026

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwamong, PCC)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 30^e réunion du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Je vais faire quelques observations à l'intention des membres et des témoins présents aujourd'hui.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour les personnes qui participent par Zoom, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro lorsque vous avez la parole, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole. Pour l'interprétation, vous pouvez choisir le parquet, l'anglais ou le français au bas de votre écran. Les personnes dans la salle peuvent faire le même choix sur leur appareil. Veuillez communiquer avec la greffière si vous avez des difficultés. Si vous souhaitez prendre la parole, levez la main. Les participants sur Zoom peuvent utiliser la fonction « Lever la main ». Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Merci de votre coopération.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 10 décembre 2025, le Comité entame son étude sur la maltraitance et la vulnérabilité financière des aînés.

[Français]

Je souhaite maintenant la bienvenue au premier groupe de témoins.

De l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, nous recevons Pierre Lynch, président.

Nous accueillons également la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Sylvie St-Amand, accompagnée de Vé Mikaelian, coordonnatrice à la vie associative.

[Traduction]

D'Aide aux Aînés Canada, nous accueillons également Rose Joudi, conseillère principale, Équité des genres, diversité et inclusion.

Bienvenue.

[Français]

Nous allons commencer par les déclarations d'ouverture des témoins.

Monsieur Lynch, vous avez la parole pour cinq minutes.

Pierre Lynch (président, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées): Madame la présidente, mesdames les vice-présidentes, membres du Comité, je tiens d'abord à vous remercier de cette occasion de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur la vulnérabilité financière des aînés et le mauvais traitement à l'encontre des personnes âgées.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de vous présenter l'AQDR, soit l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. Nous avons actuellement 30 000 membres partout au Québec, répartis dans 35 sections locales, et nous nous sommes donné la mission de défendre les aînés, mais surtout de mettre en lumière les conditions de vie des personnes les plus vulnérables. C'est pourquoi cette occasion cadre parfaitement dans notre mission en tant qu'organisation.

Je vais aujourd'hui parler de la situation de la vulnérabilité des aînés au Québec en particulier, puisque c'est la province dans laquelle notre organisation évolue. Cependant, lorsqu'on parle de prestations fédérales de base, la situation peut être transposée à l'ensemble du pays.

La vulnérabilité chez les aînés prend plusieurs formes, mais elle est d'abord et avant tout financière, et ce, sous tous ses angles. Lorsqu'on parle de finances, on parle de revenu. Lorsque les gens prennent leur retraite, on constate qu'un fossé se creuse immédiatement entre deux classes d'aînés: ceux qui ont un fonds de pension privé et ceux et celles qui en sont dépourvus. Parmi ceux et celles qui en sont dépourvus, on retrouve une catégorie très vulnérable: les gens qui n'ont pas cotisé au Régime de rentes du Québec, ou RRQ. Qu'est-ce que ça signifie concrètement? Ça signifie tout simplement que ces gens ne disposent que de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, ou SRG, pour survivre.

Concrètement, en 2022, 38,4 % des personnes âgées de plus de 65 ans n'avaient pas de revenu de pension de retraite privée. Au Québec, ça représente 680 000 personnes. Dans ce groupe, six personnes sur dix sont des femmes vivant seules. C'est un constat préoccupant parce que les personnes vivant dans cette situation font face à des difficultés pour se trouver un logement, surtout en contexte de crise. Elles ont du mal à se nourrir convenablement. Elles n'ont pas les moyens de sortir et de faire des activités sociales, ce qui accentue l'isolement et la solitude.

L'effet concret sur la santé, c'est qu'on constate un écart quant à l'espérance de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans de près de trois ans entre les 20 % les plus pauvres et les autres. Un des facteurs causant cette situation est que les seuils définissant la pauvreté au Canada sont basés sur la Mesure du panier de consommation, ou MPC. Le gouvernement fixe donc les niveaux de prestations de la Sécurité de la vieillesse et du SRG à partir du MPC. Le problème de ce seuil, c'est qu'il n'est pas suffisamment élevé pour vivre dignement. Les aînés doivent faire des choix qui sont très déchirants.

J'invite donc le Comité à avoir une réflexion sur le seuil de pauvreté et sur le MPC alors que l'inflation touche et touchera encore grandement les produits de base dans les prochains mois, et même dans les prochaines années.

Je souhaite aussi parler de l'âge de la retraite. Au Canada, l'âge légal de la retraite est de 65 ans. C'est un choix collectif que nous avons fait, et nous devrions tous pouvoir en profiter. Or, les avantages offerts aux aînés seulement lorsqu'ils atteignent 70 ou 75 ans nous apparaissent incohérents avec cette volonté collective de pouvoir vivre dignement à la retraite.

En conclusion, j'encourage le Comité à se pencher sur les effets inégaux en aval et à réfléchir à des moyens de mieux soutenir les aînés vulnérables. Toutes les mesures à court et à long termes doivent être envisagées afin de réduire les inégalités et de prioriser l'aide aux plus vulnérables. C'est un devoir humain de dignité et de respect pour les aînés qui ont contribué, de façon visible ou même dans l'ombre, à construire notre société moderne, éduquée et qui fait l'envie de nombreuses nations dans le monde.

Je vous remercie de votre attention.

• (1105)

La présidente: Merci, monsieur.

Madame St-Amand et madame Mikaelian, vous avez la parole pour cinq minutes.

Vé Mikaelian (coordonnatrice à la vie associative, Fédération des femmes du Québec): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, nous vous remercions de nous donner l'occasion de contribuer à cette étude, qui touche à une réalité à la fois massive, sous-documentée et profondément genrée.

Pour bien comprendre cette réalité, il faut d'abord partir d'un constat structurant: la vulnérabilité financière des aînés, ce n'est pas un phénomène individuel. Elle s'inscrit dans des trajectoires de vie marquées par des inégalités économiques persistantes liées à la division sexuelle du travail, à la précarité des emplois occupés par les femmes et à leur surreprésentation dans le travail non rémunéré, notamment le travail de *care*, ou de réponse aux besoins d'autrui. Ces inégalités sont également traversées par d'autres rapports de pouvoir, notamment le racisme et les inégalités liées au statut migratoire, qui contribuent à accentuer la précarité de certaines femmes tout au long de leur vie.

Sylvie St-Amand (présidente, Fédération des femmes du Québec): Au Québec, le revenu médian après impôt des personnes âgées s'élève à environ 30 900 dollars par année, un montant à peine au-dessus du seuil nécessaire pour vivre hors de la pauvreté. Cette proximité signifie qu'un grand nombre d'aînées vivent dans un équilibre extrêmement fragile, mais cette réalité n'est pas vécue de manière uniforme. Les femmes qui vivent seules, qui sont racisées, immigrantes ou qui ont connu des parcours de travail disconti-

nus sont particulièrement exposées à des situations de précarité accrue.

Cette précarité ne se limite pas au revenu. Elle a des effets directs sur la capacité des aînées à se protéger contre la maltraitance financière. Lorsqu'une personne dispose de marges financières très limitées, elle est plus vulnérable aux pressions, aux manipulations et aux escroqueries, et elle est moins en mesure d'absorber les pertes financières qui en découlent.

À cet égard, il est essentiel de reconnaître que l'isolement social constitue un facteur central de vulnérabilité à la maltraitance financière qui est trop souvent sous-estimé. Cet isolement n'est pas simplement lié à l'âge, mais résulte d'obstacles structurels: perte du réseau social, accès limité aux transports, barrières économiques à la participation sociale, et services inadaptés.

Vé Mikaelian: Cet isolement a des effets qui sont directs. Ça réduit l'accès à l'information, ça limite les possibilités de soutien et ça crée des situations où les femmes vont rester seules à faire face aux abus qu'elles vivent. La maltraitance financière, en fait, prospère précisément dans ces contextes où la honte, la dépendance ou la peur vont empêcher les femmes de parler, et où certaines femmes peuvent aussi faire face à des barrières supplémentaires, notamment des barrières linguistiques ou des barrières culturelles.

Sylvie St-Amand: À cela s'ajoute la fracture numérique, qui vient accentuer ces dynamiques. Dans un contexte où les interactions financières et administratives passent de plus en plus par des outils numériques, de nombreuses aînées se retrouvent exclues ou dépendantes, faute d'accompagnement adéquat. Cette situation rend particulièrement vulnérables aux fraudes.

Vé Mikaelian: Dans ce contexte, la dépendance envers des proches ou des tiers devient souvent une condition de survie et constitue un facteur central de vulnérabilité à la maltraitance. L'exploitation financière s'inscrit fréquemment dans des relations de confiance, ce qui la rend très difficile à repérer et à dénoncer, en particulier pour les femmes qui sont déjà en situation de marginalisation.

• (1110)

Sylvie St-Amand: En réaction à ces constats, les réponses doivent s'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité.

Premièrement, il est impératif de renforcer de manière importante les aides fédérales au revenu, en tenant compte des réalités différenciées des femmes.

Deuxièmement, il est nécessaire de reconnaître que la prévention des fraudes ne peut pas reposer uniquement sur l'information. Les personnes ont besoin d'un accompagnement humain, accessible et adapté à leurs réalités, notamment linguistiques, culturelles et technologiques.

Vé Mikaelian: Troisièmement, et de manière tout aussi essentielle, il est impératif d'investir dans des mesures qui brisent l'isolement et qui renforcent le pouvoir d'agir des aînées. Il faut assurer un filet social et des services sociaux de proximité, qui sont les mieux outillés pour détecter les indicateurs de vulnérabilité. Cela va évidemment passer par le financement récurrent des centres de femmes et des organismes communautaires, qui constituent des espaces de confiance où les femmes peuvent se rassembler, créer des liens et parler librement de ce qu'elles vivent. Une femme qui n'est pas isolée est davantage en mesure de reconnaître une situation problématique et de demander de l'aide.

Sylvie St-Amand: Ces espaces jouent également un rôle clé en matière de prévention, notamment en offrant des formations adaptées pour développer les compétences numériques.

Enfin, les outils doivent être conçus avec les personnes concernées. Nous recommandons donc une approche participative en impliquant directement les femmes aînées dans la conception.

Vé Mikaelian: En conclusion, la maltraitance financière des aînées ne peut pas être réduite seulement à une question de fraude. Elle s'inscrit dans un ensemble de conditions, notamment la précarité, l'isolement et la fracture numérique, qui doivent être abordés de manière globale et en tenant compte des inégalités structurelles qui touchent différemment les femmes.

Nous vous remercions.

La présidente: Merci, mesdames.

[Traduction]

Madame Joudi, vous avez la parole pour cinq minutes.

Rose Joudi (conseillère principale, Équité des genres, diversité et inclusion, Aide aux Aînés Canada): Merci, madame la présidente et membres du Comité, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

À Aide aux Aînés Canada, notre priorité est de promouvoir le vieillissement en bonne santé, le bien-être communautaire et la prévention de la maltraitance des personnes âgées partout au Canada. Mes observations aujourd'hui s'appuient sur des données canadiennes et sur l'expérience de terrain dans les collectivités.

Grâce à des initiatives soutenues par le gouvernement fédéral, notamment par le financement de Femmes et Égalité des genres Canada, Aide aux Aînés Canada travaille en collaboration avec le secteur des services communautaires aux aînés, qui joue un rôle essentiel dans la réduction de l'isolement, la suppression des obstacles à l'accès aux services et le soutien aux femmes âgées à faible revenu vivant seules, en leur offrant des services de soutien locaux fiables.

Les femmes âgées sont touchées de manière disproportionnée par les conditions qui les rendent plus vulnérables. Comme l'a mentionné [difficultés techniques], 36 % des femmes âgées de 65 ans et plus vivent seules, contre 19 % des hommes, et les femmes représentent 54 % de la population âgée. Vieillir seul peut accroître les risques lorsqu'il s'accompagne d'une précarité financière et d'un isolement social.

Aujourd'hui, j'aimerais mettre en lumière trois enjeux interdépendants qui contribuent à la maltraitance et à la vulnérabilité financière des aînées au Canada.

Premièrement, la maltraitance des aînées reste largement invisible et sous-déclarée.

On estime que de 4 à 10 % des aînés sont maltraités. Cependant, les statistiques ne sont pas ventilées par sexe, genre ou origine ethnique et excluent les personnes âgées de 55 à 64 ans qui se considèrent comme des aînés. Par conséquent, le taux réel est en fait plus élevé.

Les femmes âgées peuvent ne pas reconnaître leurs expériences comme de la maltraitance en raison de la peur, de la stigmatisation ou de la rupture familiale. Les préjugés surviennent souvent dans le cadre de relations de confiance, impliquant le plus souvent des membres de la famille. Les femmes âgées sont particulièrement

vulnérables en raison de l'insécurité de leurs revenus, d'une carrière professionnelle plus courte, d'une espérance de vie plus longue, de l'isolement social, des schémas de prise en charge liés au genre et de la dépendance financière vis-à-vis de la personne qui leur cause du tort. Pour les femmes âgées, l'exploitation financière et le contrôle coercitif sont plus courants que la violence physique, mais bien moins visibles et plus difficiles à signaler.

Deuxièmement, la précarité financière est un facteur de risque majeur qui varie selon le sexe.

Selon une enquête récente de l'Institut national sur le vieillissement, 24 % des femmes âgées disposent d'un revenu insuffisant, contre 19 % des hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à déclarer vivre dans des conditions de vie correspondant au seuil de pauvreté.

La précarité financière n'est pas un phénomène isolé. Les femmes aux revenus insuffisants obtiennent des résultats nettement moins bons selon la quasi-totalité des indicateurs de bien-être, qu'il s'agisse d'isolement social ou d'une santé physique et mentale plus fragile. Ces conditions créent des environnements où la vulnérabilité s'accroît et où les possibilités de se mettre en sécurité diminuent.

L'exploitation financière et les arnaques viennent aggraver ces risques. Les fraudes visant les personnes âgées, notamment les arnaques amoureuses, continuent d'augmenter. Les femmes âgées vivant seules, en situation d'isolement ou confrontées à des barrières numériques ou linguistiques, peuvent être particulièrement vulnérables. Les organisations communautaires au service des personnes âgées constituent une ligne de front essentielle pour prévenir ces problèmes et y répondre. Ces organisations ont déjà établi une relation de confiance et mené des actions de sensibilisation et d'éducation. Elles orientent les femmes vers des aides avant que la crise ne survienne.

Troisièmement, l'âgisme agit comme un facteur de risque structurel.

Les femmes signalent des taux d'âgisme plus élevés que les hommes, et l'âgisme lié au genre commence souvent dès 45 ans chez les femmes. Cela se manifeste par une discrimination en matière d'emploi et d'opportunités économiques, contribuant à l'insécurité financière plus tard dans la vie.

Les femmes de plus de 50 ans représentent plus de la moitié des chômeurs de longue date au Canada, ce qui contribue à accroître le risque de pauvreté chez les femmes âgées. Lorsque les femmes sont perçues comme moins compétentes, moins crédibles ou moins utiles sur le plan économique, leurs expériences peuvent être ignorées ou minimisées. L'âgisme peut influencer la manière dont les institutions réagissent, la façon dont les familles prennent leurs décisions et la capacité des femmes âgées de se sentir en mesure de demander de l'aide. De nombreuses femmes âgées ne souhaitent pas de solutions qui les obligeraient à quitter leur domicile ou à rompre les liens familiaux; elles veulent être en sécurité tout en conservant leur dignité, leur stabilité et leurs relations.

Pour prévenir la maltraitance des femmes âgées, il faut s'attaquer aux conditions économiques et sociales qui les rendent vulnérables bien avant que le mal ne se produise.

Merci.

• (1115)

La présidente: Merci.

Commençons notre première série de questions avec Mme Cody. Vous avez six minutes.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci, madame la présidente.

J'apprécie vraiment que les témoins soient ici aujourd'hui pour discuter de ce que je considère comme une question très importante qui n'a pas été traitée comme il se doit. Dans ma circonscription, on me fait part d'un bon nombre de préoccupations et de problèmes.

J'aimerais vous lire une lettre que j'ai reçue d'une habitante de ma communauté. Elle l'a tapée à l'ordinateur car elle souffre d'arthrite et son écriture est très mauvaise. Elle a répondu ainsi à l'une de mes lettres d'information. Elle a écrit: « Je n'avais jamais eu à recourir à la banque alimentaire auparavant, mais c'est désormais le seul moyen pour moi de me nourrir et de payer mon loyer chaque mois. Ma pension est modeste, et si je pouvais gagner 100 \$ de plus par mois, je n'aurais probablement pas besoin de la banque alimentaire. J'ai l'impression d'être punie pour être restée à la maison afin d'élever mes enfants. J'ai aujourd'hui 75 ans. Je fais de mon mieux, mais je me sens vraiment sous pression ces derniers temps. »

Ce n'est pas la seule lettre que j'ai reçue à ce sujet. J'en reçois de nombreuses chaque semaine.

Ma question s'adresse à Pierre Lynch.

Souvent, lorsqu'une femme âgée devient veuve, elle n'est plus admissible au seuil de revenu du Supplément de revenu garanti de 29 712 \$ pour les ménages, et passe au seuil de 22 488 \$ pour les personnes seules. Avez-vous constaté que le loyer, les frais de chauffage et les impôts fonciers d'une femme baissent de 7 000 \$ par an dès le décès de son mari, ou ce seuil est-il tout simplement déconnecté de la réalité?

Pierre Lynch: Non. Vous avez tout à fait raison.

[Français]

C'est exact. Aussitôt que cette situation arrive pour les aînés, même dans d'autres situations, le fait de toucher un revenu de 22 000 \$ ou de 23 000 \$ par année n'est pas suffisant pour permettre aux gens de continuer à vivre dignement. À un moment donné, ces gens deviennent les plus vulnérables de notre société.

Comme je l'ai souligné dans ma déclaration d'ouverture, ces gens ont besoin, à un moment donné, d'avoir des revenus supplémentaires, surtout dans le cas des gens qui n'ont pas contribué au Régime de rentes du Québec. Ça doit être la même situation dans les autres provinces, que ce soit en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique.

[Traduction]

Connie Cody: La pension de survivant du Régime de pensions du Canada est un autre exemple de politique gouvernementale qui pénalise les veuves âgées. Lorsqu'une femme perd son conjoint, elle a droit à la pension de survivant, mais celle-ci ne peut en aucun cas dépasser le montant maximal de la pension individuelle du régime. Ainsi, un ménage pourrait voir ses prestations du RPC passer de près de 3 000 \$ à 1 500 \$ au décès d'un conjoint, le gouvernement récupérant la pension du partenaire décédé.

Trouvez-vous cela raisonnable, d'autant plus que les femmes ont souvent versé moins de cotisations individuelles au RPC en raison du temps passé hors du marché du travail pour s'occuper de leurs enfants?

• (1120)

[Français]

Pierre Lynch: Cette situation est vraiment inacceptable, parce que, présentement, ces gens n'ont pas la possibilité de vivre leur retraite dignement. Beaucoup de gens communiquent avec notre association pour nous mentionner qu'ils sont en train de faire appel à des banques alimentaires pour aller chercher de l'aide supplémentaire. Au Québec, à peu près 25 % des nouvelles personnes qui sont sans abri sont des aînés de cette catégorie. À un moment donné, des initiatives doivent être menées. On doit ajuster les revenus. Dans le cas des personnes les plus vulnérables, on doit cibler l'aide financière qu'on doit leur accorder pour leur permettre de vivre leur retraite dignement, tout comme celles qui ont des revenus de retraite quand même adéquats pour répondre à leurs besoins.

[Traduction]

Connie Cody: Ma prochaine question s'adresse à Rose Joudi.

Il existe de nombreux défis qui touchent uniquement les femmes ou qui les affectent beaucoup plus, comme le fait de quitter le marché du travail pour s'occuper des enfants ou les problèmes de santé spécifiques aux femmes, pour n'en citer que quelques-uns.

De quelle manière ces défis propres aux femmes se manifestent-ils plus tard dans la vie et à la retraite?

Rose Joudi: Bon nombre des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans leur jeunesse s'aggravent avec l'âge, car elles les empêchent de bénéficier, à l'instar des hommes, d'un soutien et de ressources [*difficultés techniques*] à un âge avancé. Qu'il s'agisse de leurs responsabilités familiales, de la prise en charge d'enfants ou de proches à charge, ou encore du congé de maternité, par exemple, tous ces facteurs semblent compliquer les choses lorsqu'il s'agit [*difficultés techniques*] en sécurité et de vivre dans la dignité dans ses vieux jours.

Connie Cody: Merci.

Je reviens à Pierre Lynch.

Les données de la SCHL montrent que l'écart entre les besoins impérieux en logement des hommes et des femmes se creuse avec l'âge, atteignant 14,6 % chez les femmes de plus de 75 ans. En réalité, le gouvernement n'a pas tenu compte des dynamiques liées à l'âge et au genre dans sa Stratégie nationale sur le logement. Selon vous, quels changements faudrait-il apporter pour remédier adéquatement à cette situation?

[Français]

Pierre Lynch: C'est une bonne question.

Il est sûr qu'en devenant plus âgées, les femmes ont beaucoup plus de difficulté à trouver un logement adéquat. Des fois, elles sont obligées de se rabattre sur un logement insalubre et inadéquat à cause de leur manque de revenu financier.

J'insiste toujours sur le revenu financier, parce que si une personne n'a pas d'argent pour être capable de se payer des choses, à un moment donné, elle va toujours demeurer dans la même situation et n'aura pas l'occasion de poursuivre sa retraite de façon adéquate.

Il est sûr qu'il faudrait plus de logements communautaires et de logements permettant aux gens de ne pas dépenser plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Actuellement, si on se base sur les lois du marché, ça n'arrive pas.

[Traduction]

La présidente: Merci. Je suis désolé de vous interrompre. Le temps de parole de Mme Cody est écoulé.

Passons maintenant à Mme Ménard.

[Français]

Vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Mesdames et monsieur les témoins, vous êtes des experts et je vous remercie de vous rendre disponibles.

D'abord, je dirais que vos remarques d'ouverture me touchent beaucoup. Ce sont des conversations que j'ai toutes les semaines dans la circonscription d'Hochelaga—Rosemont-Est. La situation des aînées me préoccupe beaucoup, et je pense qu'elle préoccupe aussi ce Comité. En tout cas, les membres du Comité présents dans la salle ont pris énormément de notes depuis le début, alors vous pouvez être assurés de notre grand intérêt pour le sujet.

Évidemment, un comité a aussi comme mandat de produire un rapport et des recommandations. Donc, nous cherchons vraiment des pistes de solution et de collaboration.

Pour commencer, j'ai envie de m'attarder sur un terme dont vous avez tous fait mention, à savoir la solitude et l'isolement. Les remarques d'ouverture sont parfois brèves.

Mes premières questions seront pour vous, mesdames les représentantes de la Fédération des femmes du Québec. Pouvez-vous nous éclairer davantage et vous attarder sur les conséquences et les incidences, notamment financières, de la solitude et de l'isolement des aînées?

• (1125)

Vé Mikaelian: L'isolement des aînées affecte beaucoup de facteurs dans leur vie. Il est notamment dû au fait que, comme ce sont des femmes qui ont pris soin de leurs enfants toute leur vie, elles n'ont peut-être pas construit de très grands cercles sociaux. Les recherches démontrent que les femmes aimeraient pouvoir sortir et faire des activités, mais elles n'ont pas les moyens de le faire, parce qu'elles sont limitées. Elles doivent utiliser le peu d'argent qu'elles ont pour des choses comme le logement ou la nourriture, entre autres. Ces femmes se retrouvent donc dans des situations d'isolement.

C'est encore pire pour des femmes qui, par exemple, sont issues de l'immigration. Elles ont une barrière linguistique et culturelle qui rend leur participation à la société québécoise ou à la société canadienne encore plus difficile. Donc, elles se retrouvent peut-être à la charge d'une personne, ou elles sont laissées à elles-mêmes.

Marie-Gabrielle Ménard: En ce sens, le gouvernement a un grand intérêt à continuer de soutenir des organismes communautaires, notamment, qui peuvent favoriser des liens peut-être moins existants. Dans certains cas, les liens familiaux ne sont pas toujours présents.

Sylvie St-Amand: Oui, exactement. C'est pour ça que nous disions qu'il est important de financer les services sociaux de proximité, surtout les organismes communautaires. Ce sont les intervenants les mieux outillés pour détecter la vulnérabilité et offrir un espace où les femmes peuvent socialiser.

Il est certain que l'isolement est répandu, car la plupart des aînées souffrent d'isolement. De plus, ça a des répercussions sur leur santé mentale et sur plusieurs autres aspects de leur vie.

Marie-Gabrielle Ménard: Qu'est-ce que ça contrecarre lorsque l'isolement est brisé et qu'on arrive à créer de nouveaux liens? Qu'est-ce que ça peut prévenir?

Sylvie St-Amand: Comme je le disais, briser l'isolement est bon pour la santé mentale. Les conditions de vie des personnes sont donc améliorées, et ça leur permet de mieux participer à la société en général. Sortir de chez elles et rencontrer des gens leur permet d'être plus actives socialement et politiquement, et d'avoir un plus grand rôle en tant que citoyennes.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup.

Je me tourne vers vous, madame Joudi. Mon temps est un peu limité.

Dans cette étude, nous parlons beaucoup de vulnérabilité financière, mais nous nous intéressons aussi à la maltraitance financière. Vous avez utilisé le terme « contrôle coercitif ». Donc, la violence financière fait partie de ce grand parapluie des différentes formes de maltraitance et de violence et, en effet, elle est remarquée dans notre société.

Le ministre de la Justice a proposé le projet de loi C-16, qui vise à criminaliser le contrôle coercitif. Pensez-vous que ce projet de loi peut avoir une incidence sur la maltraitance financière?

[Traduction]

Rose Joudi: Absolument. Les femmes qui sont généralement isolées sont en réalité plus enclines à prendre davantage de risques financiers en raison de cette vulnérabilité, ou à compter sur d'autres personnes et à dépendre d'elles pour prendre des décisions financières à leur place. Or, la plupart du temps, ces personnes sur lesquelles elles pourraient compter n'ont pas leurs intérêts à cœur.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Justement, vous travaillez auprès de différentes populations. Vous avez très bien expliqué que la maltraitance financière s'inscrit souvent dans le cadre d'un lien de confiance. Cette maltraitance est perpétrée par des gens proches des personnes aînées.

Pouvez-vous nous aiguiller sur la façon de mieux nous assurer que ces personnes sont aptes à dénoncer ces violences financières?

[Traduction]

Rose Joudi: Il est toujours très délicat de signaler un cas de maltraitance, surtout lorsqu'on est maltraité par un membre de sa propre famille. D'où l'importance capitale pour les aînés de tisser des liens avec la communauté, car ils seront ainsi plus enclins à se confier lorsqu'ils seront suffisamment à l'aise pour le faire. Lorsqu'une personne isolée est mise en relation avec les soutiens communautaires, les ressources et les personnes de son entourage — autres que la personne dont elle dépend habituellement —, elle a plus de chances de découvrir les autres soutiens et ressources à sa disposition, plutôt que de compter uniquement sur la personne potentiellement abusive.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci. Nous revenons donc à l'importance des communautés.

• (1130)

La présidente: Absolument.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie l'ensemble des témoins d'aujourd'hui de leur participation à cette étude si importante.

Toutefois, les remarques préliminaires me préoccupent énormément. Nous connaissons déjà aussi la situation financière difficile des femmes. Encore une fois, je vous remercie beaucoup, madame Joudi, madame Mikaelian, madame St-Amand et monsieur Lynch, d'être des nôtres aujourd'hui.

Nous nous rendons aussi compte d'un autre aspect lié à la place des femmes vieillissantes dans la société, et d'à quel point on tente de plus en plus de les invisibiliser, de perpétuer des préjugés et de leur dire de se tasser, car on aime mieux ne pas les voir avec leurs cheveux gris.

Je suis heureuse de faire cette étude, parce que j'ai aussi l'impression que, sur le plan médiatique, ce n'est pas séduisant de parler des femmes âgées. On a de la difficulté à faire comprendre que la situation financière des aînés est effectivement difficile, plus particulièrement pour les femmes. Quand on en parle, on entre dans un conflit intergénérationnel, alors que les relations intergénérationnelles sont riches. Lorsqu'on ouvre ce débat, on se fait critiquer de toutes parts, et on se fait dire, entre autres, qu'on provoque un conflit intergénérationnel en parlant de la situation précaire des aînés. Ça me préoccupe énormément.

Monsieur Lynch, dans vos remarques préliminaires, vous avez parlé de deux classes d'aînés: ceux qui ont des fonds de pension privés, et ceux qui n'en ont pas et qui vivent uniquement des revenus de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Récemment, il y a eu une augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse seulement pour les gens de 75 ans et plus. Peut-on donc dire qu'il y a eu deux classes d'aînés parmi ceux qui vivent de cette pension?

Pierre Lynch: Tout à fait. Présentement, les besoins des aînés de 65 ans sont aussi importants que ceux des aînés de 70 à 75 ans. En d'autres mots, quand les revenus des individus de 65 ans sont nivelés et qu'ils n'ont pas d'autres moyens de les augmenter, notamment parce qu'ils n'ont pas l'occasion ou la capacité physique de retourner sur le marché du travail, ça induit une perte de revenus, et ça ne leur permet pas de conserver ou d'améliorer leur niveau de vie.

Personnellement, j'ai 75 ans, et j'avais autant de dépenses à 65 ans que j'en ai maintenant. Je pense que c'est la même chose pour les crédits d'impôt. On nous les donne à partir de 70 ans alors que nous en aurions besoin à partir de 65 ans.

Cela dit, c'est encore plus important pour les femmes qui sont restées à la maison, qui ont élevé des enfants, et qui n'ont pas contribué au Régime de rentes du Québec. Elles sont obligées de compter uniquement sur la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti comme revenu.

Andréanne Larouche: Vous venez d'expliquer que tant les gens de 65 à 74 ans que ceux de 75 ans et plus ont des besoins. La pauvreté et la maladie n'attendent pas que les gens aient 75 ans. Vous

venez de dire qu'il y a deux autres classes d'aînés en plus de celles dont vous parlez.

Pour en revenir aux deux classes dont vous avez parlé, à savoir celle des aînés qui ont des fonds de pension privés et celle des aînés qui vivent seulement en comptant sur la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, vous dites que certains aînés sans pension privée survivent seulement avec ces deux revenus.

Est-ce que le fédéral maintient des prestations insuffisantes qui gardent les aînés dans des situations de précarité?

Pierre Lynch: Comme je l'ai mentionné tantôt, les prestations sont basées sur l'indice du prix à la consommation, mais le panier que couvre cet indice ne comprend pas toutes les dépenses que les personnes peuvent avoir lors de leur vieillissement. Ce qui arrive, c'est que les personnes n'ayant pas de revenu de pension se retrouvent très défavorisées. Avec environ 23 700 \$ par année, elles ne sont même pas en mesure d'avoir un logement adéquat et sont probablement évincées de celui-ci. À cause de l'inflation qui court depuis quelques années, le prix des aliments est conséquent. Parfois, les gens se privent de prendre les médicaments qui leur permettraient de poursuivre leur vie de façon adéquate. Il y a beaucoup de répercussions à ça, et ça peut aller jusqu'à affecter la santé mentale et provoquer l'isolement.

• (1135)

Andréanne Larouche: On dit que 60 % des personnes dans cette situation sont des femmes seules.

Est-ce qu'on peut parler d'un échec des politiques fédérales en matière d'égalité économique? Il faut aussi se pencher sur l'aide aux plus vulnérables et augmenter l'aide pour ces femmes qui vivent seules afin que tout le monde commence avec le même montant de pension dès 65 ans. Il faudrait donc avoir un projet de loi qui ramène la pension au même niveau pour tout le monde dès l'âge de la retraite.

En 30 secondes, pouvez-vous nous expliquer en quoi c'est essentiel?

Pierre Lynch: Tel que je l'ai mentionné dans mon allocution d'ouverture, c'est essentiel pour permettre aux gens de vivre leur retraite. Je vais même aller plus loin. Si on ne permet pas à ces gens d'avoir un revenu adéquat, ils vont se retrouver probablement dans des situations encore plus précaires. Ils pourraient ne pas avoir de logement. Vu qu'on se dirige vers des soins à domicile, si ces gens n'ont pas de domicile, ils ne pourront pas avoir de soins.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Passons maintenant au deuxième tour de questions. Madame Roberts, vous avez cinq minutes.

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

C'est un sujet très important qui me tient particulièrement à cœur.

Ma première question s'adresse à Rose Joudi.

Vous avez évoqué la situation financière et le soutien aux femmes âgées. J'ai reçu des informations de la part de femmes âgées vivant seules. Si un couple gagne 50 000 \$, le montant de l'impôt à payer s'élèverait à 1 172 \$ pour l'année. Si une personne âgée vivant seule gagne 50 000 \$, le montant de l'impôt à payer s'élèverait à 6 521 \$. C'est une différence énorme dans la vie d'une personne.

Une personne âgée m'a fait remarquer que les dépenses telles que le loyer, les factures, les mensualités de voiture et l'essence, ne changent pas vraiment que l'on soit en couple ou célibataire. Peut-être pourriez-vous m'aider à comprendre cela.

N'êtes-vous pas d'accord que les personnes âgées célibataires ne sont pas traitées équitablement?

Rose Joudi: Je suis tout à fait d'accord. On dirait presque une forme de punition, le fait de ne pas avoir quelqu'un capable de vous aider ou, à tout le moins, de vous apporter un soutien financier, voire émotionnel.

Je sais que nous parlons ici d'exploitation et de difficultés financières, mais il faut aussi comprendre que le soutien émotionnel fait également défaut. Quand on n'a personne pour nous soutenir émotionnellement ou psychologiquement, on a tendance à chercher ce genre de soutien à l'extérieur, ce qui, encore une fois, exacerbe toute cette quête... Il y a les arnaques amoureuses, les fraudes et autres choses de ce genre. Les gens voient la vulnérabilité des personnes âgées, jouent sur leurs sentiments et en profitent de multiples façons.

Anna Roberts: J'ai récemment reçu un courriel d'une personne âgée, qui m'a demandé de le partager avec le Comité.

Elle s'appelle Micheline Lepage et habite à Stittsville, en Ontario. Elle a élevé seule ses enfants et a travaillé toute sa vie. Elle s'est mariée sur le tard, à l'âge de 58 ans, et était très heureuse. Malheureusement, son mari est décédé juste avant Noël, et elle va désormais devoir composer avec un manque à gagner chaque année.

J'ai passé un certain temps au téléphone avec elle, car je voulais mieux comprendre les conséquences que cela allait avoir sur sa vie. Elle devra composer chaque année avec un manque à gagner de 700 à 1 000 \$. Elle a dû choisir entre sauter un repas par jour ou retourner travailler, et elle a décidé de chercher un emploi. Le problème, c'est le chômage dans sa région; il n'y a aucune occasion de travail pour elle.

Elle m'a posé la question suivante: pourquoi le gouvernement lui a-t-il versé une prestation de décès sur laquelle elle a dû payer des impôts? Elle a perdu une partie de la pension de son mari. Elle a toujours des frais liés à son logement. Elle vit dans un complexe résidentiel pour aînés, ses frais sont donc peu élevés. C'est une maison très modeste à deux chambres et d'une superficie de 1 000 pieds carrés.

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait aider cette personne?

Son argument est que son mari a cotisé. Il a travaillé pendant 45 ans. Pourquoi est-elle imposée et pourquoi ne touche-t-elle que 60 % de sa pension? Que diriez-vous à cette personne âgée?

• (1140)

Rose Joudi: C'est une situation regrettable. Il est très difficile d'expliquer aux gens pourquoi la vie semble injuste envers ceux qui choisissent, ou parfois ne choisissent pas, certains parcours de vie.

Malheureusement, je n'ai pas la solution à ce problème. La seule aide que nous pouvons leur apporter est de continuer à défendre leurs intérêts et de voir ce que nous pouvons faire pour aller de l'avant et permettre à chacun de vivre dignement. Je pense que cela devrait vraiment être notre objectif, quels que soient les choix que font les gens dans la vie.

Anna Roberts: Merci.

La présidente: Passons maintenant à M. Chen. Vous avez cinq minutes.

Shaun Chen (Scarborough-Nord, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les témoins présents aujourd'hui qui ont apporté leur témoignage devant ce comité dans le cadre de notre étude sur la maltraitance et la vulnérabilité financière des aînés.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué aujourd'hui les répercussions cumulées de la racisation et du statut d'immigrant sur les femmes âgées. Mes parents sont des immigrants racisés et des Canadiens de première génération. Il y a quelques mois, j'ai été stupéfait lorsque ma mère, dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, m'a dit qu'elle avait reçu un SMS apparemment légitime, prétendument de sa banque, lui demandant de cliquer sur un lien. Elle m'a dit qu'elle s'était sentie poussée à le faire par le caractère urgent du message. Heureusement, elle a décidé de ne pas cliquer sur le lien, mais les choses auraient facilement pu se passer autrement.

Madame Joudi, vous avez soulevé aujourd'hui trois questions importantes concernant la maltraitance, la vulnérabilité financière et l'âgisme. Concernant l'exploitation financière, pourriez-vous expliquer comment des arnaques, comme le SMS de hameçonnage que ma mère a reçu, peuvent exploiter les personnes présentant des vulnérabilités propres au genre et celles confrontées à des obstacles tels que la langue?

Rose Joudi: C'est une excellente question et un enjeu majeur.

Notre organisation travaille beaucoup avec des personnes âgées d'origines ethniques diverses, et il semble effectivement qu'il existe des barrières, notamment linguistiques, qui peuvent poser problème. Les personnes qui ne sont pas habituées à entretenir une relation de confiance avec les institutions semblent également redouter d'enfreindre la loi sans s'en rendre compte. Cela s'explique par la crainte qu'elles ont des conséquences qui pourraient survenir lorsqu'elles ne connaissent pas la langue et qu'elles n'ont pas de personnes de confiance qui connaissent suffisamment les règles et les lois pour les aider. Nous avons tendance à nous fier aux informations qui nous parviennent de manière qui nous semble adéquate, appropriée et légitime.

Les barrières linguistiques et l'isolement des personnes âgées sont deux facteurs importants qui les rendent plus susceptibles de croire à des informations erronées. Lorsqu'on n'a personne en qui on a confiance à qui parler, on a tendance à se fier à son instinct et à penser que quelque chose semble légitime. Je pense que ce genre de difficultés rend les gens, en particulier ceux qui n'ont personne à qui se confier ouvertement et en toute confiance, plus enclins à croire à des informations erronées.

Shaun Chen: Alors que la technologie évolue de jour en jour et que l'intelligence artificielle devient de plus en plus sophistiquée, constatez-vous des tendances particulières dans les types d'arnaques qui ciblent les femmes âgées?

• (1145)

Rose Joudi: Cela me rappelle un incident qui s'est produit récemment. Avec les hypertrucages et l'intelligence artificielle, les gens ont commencé à croire que les images et les informations partagées sur les réseaux sociaux étaient vraies, en particulier les personnes âgées qui, bien qu'elles s'efforcent de maîtriser la technologie du mieux qu'elles peuvent, ne parviennent toujours pas à faire la différence entre ce qui est réel et authentique et ce qui a été fabriqué de toutes pièces. C'est ce qui s'est produit dans plusieurs cas que nous avons observés dans les Maritimes, par exemple, où des personnes âgées ont été contactées par téléphone par une voix ressemblant à celle de leur petit-enfant. Elles ont cru que c'était leur petit-enfant qui appelait pour demander de l'aide financière parce qu'il avait des ennuis. Ces personnes ont suivi les instructions qui leur ont été données au téléphone et, malheureusement, elles ont été escroquées de plus de 30 000 \$ [*difficultés techniques*].

[Français]

Andréanne Larouche: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

La présidente: Mme Larouche invoque le Règlement. Je crois que nous avons un petit problème technique. Nous conseillons à Mme Joudi de fermer autant d'applications que possible, si elle le peut. Sa connexion est un peu instable, mais je pense que nous allons continuer. Je crois qu'elle disait que cela avait coûté 30 000 \$. C'est bien ça? Très bien.

Monsieur Chen, je vous ai rendu votre temps.

Shaun Chen: Merci, madame la présidente.

Ma prochaine question est pour le groupe.

L'automne dernier, notre gouvernement fédéral a annoncé un code de conduite volontaire visant à prévenir l'exploitation financière. Il s'agit d'un cadre national élaboré par le gouvernement, les banques et les parties prenantes qui permet aux institutions financières d'identifier, de prévenir et de lutter contre la coercition financière, en mettant l'accent sur la protection des personnes âgées et des victimes. Connaissez-vous ce code de conduite? Si oui, que pensez-vous de cette initiative importante?

La présidente: Votre temps est écoulé.

Si les témoins ont des réponses à donner, je leur prie de les faire parvenir à la greffière.

Passons maintenant à Mme Larouche. Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de nous avoir aussi expliqué les répercussions de l'inflation actuelle sur les femmes.

Monsieur Lynch, vous avez abordé le sujet dans vos remarques préliminaires. Vous avez dit qu'il devenait de plus en plus difficile de se loger et de se nourrir.

Chez moi, des organismes de lutte contre l'itinérance me disent que de plus en plus d'ainés se retrouvent à la rue, particulièrement des femmes, ce qu'on voyait moins auparavant. SOS Dépannage, la banque alimentaire de Granby, constate que le nombre d'ainés de plus de 60 ans qui n'ont que leur revenu de retraite et qui demandent de l'aide alimentaire augmente constamment.

Vous avez abordé la méthode de calcul de l'indexation. En quoi n'est-elle plus appropriée pour s'assurer que les revenus suivent l'inflation?

Si nous avons encore du temps, madame Mikaelian, vous pourriez ajouter ce que vous en pensez.

Pierre Lynch: Comme je l'ai mentionné tantôt, le panier qui est utilisé pour établir l'indice des prix à la consommation ne comprend pas tous les biens et les services qu'on consomme à partir de 65 ans ou quand on progresse dans le vieillissement. Vient alors un moment où il y a déjà un décalage. Les revenus d'une personne à la retraite correspondent à environ 70 %, au moins, de ceux qu'elle avait lorsqu'elle travaillait. Le fait que l'inflation s'accroisse, dans l'absolu et dans tous les autres domaines dans lesquels on n'inclut pas tous les services et les biens que cette personne va utiliser, réduit le montant des revenus dont cette personne pourrait disposer. Les conséquences, c'est qu'on retrouve beaucoup de personnes dans les banques alimentaires. On en retrouve aussi beaucoup dans la rue, comme je l'ai mentionné tantôt. La dernière cohorte de personnes sans abri comporte 25 % d'ainés. C'est devenu quelque chose de très préoccupant, et c'est un élément sur lequel les élus devraient se pencher de façon sérieuse.

• (1150)

Vé Mikaelian: Il faudrait aussi prendre en compte le fait que les femmes s'appauvrissent avant de devenir âgées. Les jeunes d'aujourd'hui sont les femmes âgées de demain. Il faut examiner la façon dont la pauvreté touche les femmes en amont et tenir compte de la façon dont le coût de la vie augmente pour toutes ces personnes qui ne pourront pas s'assurer une retraite ou une vie digne lorsqu'elles seront âgées. Il y a donc aussi tout un travail à faire en amont.

La présidente: Merci.

Madame Vien, vous avez la parole pour cinq minutes.

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Je remercie chacun et chacune des témoins ici présents. C'est tellement intéressant de vous entendre.

En vous écoutant, j'ai pensé, par exemple, à la loi du patrimoine familial que nous avons adoptée au Québec. Il est heureux que nous l'ayons fait pour les femmes. Je pense aussi à tous les groupes qui existent actuellement pour venir en aide aux femmes et leur tendre la main, comme les centres de femmes tels que le vôtre. Je pense aussi aux Cercles de fermières du Québec, très présents dans nos communautés rurales.

J'approche de la soixantaine. Une de mes grands-mères a eu 14 enfants et l'autre, 19. La première est morte à 47 ans et n'a pas eu le temps de toucher un chèque de pension. Je me souviens que la seconde a eu, pour la première fois de sa vie, un chèque de pension fédérale. Pour elle, c'était son chèque, et elle pouvait faire ce qu'elle en voulait. C'était le début de l'autonomie financière — disons-le comme ça —, mais un peu sur le tard.

Chers témoins, je m'intéresse évidemment beaucoup à tout ce que vous avez dit, mais surtout à la maltraitance. Hier ou avant-hier, on pouvait lire dans *La Presse* un dossier sur les femmes enceintes dans la rue. Elles sont souvent violées et vivent dans des conditions complètement inhumaines. Je me demandais comment cette maltraitance se manifeste. Est-ce qu'elle va assez loin pour qu'on voie maintenant des femmes âgées dans la rue? Je sais qu'il y en a, mais quelles sont les données que vous avez là-dessus? Quelle sorte de documentation pouvez-vous nous fournir là-dessus?

Ça ne me rentre pas dans la tête que, en 2026, dans un pays aussi riche que le Canada, il y a des femmes seules, pauvres, maltraitées physiquement et psychologiquement, souvent par des personnes de confiance — comme vous l'avez dit, par la famille — qui se retrouvent peut-être même en situation d'itinérance.

Madame Joudi, est-ce que la situation financière précaire des femmes pourrait les mener en grand nombre vers l'itinérance?

[Traduction]

Rose Joudi: Oui, absolument.

Lorsqu'on parle d'exploitation financière, je tiens à ce que tout le monde comprenne bien qu'elle prend plusieurs formes. Il n'y a pas qu'une seule forme de maltraitance; l'exploitation financière s'accompagne donc souvent d'autres formes de violence. Il peut s'agir de violence verbale, psychologique ou sexuelle, ou encore de négligence, etc.

L'exploitation financière ne se produit jamais isolément. Elle peut amener les femmes à penser qu'elles doivent, pour leur propre sécurité, fournir toutes leurs informations financières à la personne qui leur fait du mal afin d'éviter toute violence physique. Comme il s'agit de membres de la famille, ceux-ci peuvent recourir à d'autres formes d'abus, comme la violence psychologique, menaçant par exemple de ne plus venir leur rendre visite ou de ne pas amener les petits-enfants à moins qu'on ne leur apporte un soutien financier.

Beaucoup de ces femmes sont des mères et des grands-mères...

[Français]

Dominique Vien: Excusez-moi de vous interrompre: est-ce qu'on a des chiffres sur la maltraitance qui vient des enfants, par exemple? Dans tout le spectre de la maltraitance des personnes âgées, en particulier les femmes, quelle est la proportion qui vient des enfants?

[Traduction]

Rose Joudi: Malheureusement, nous ne disposons pas d'informations précises à ce sujet, car nos statistiques ne tiennent pas compte du genre ou du sexe des personnes concernées, ni ne fournissent le nombre de femmes qui agissent ainsi.

La présidente: M. Lynch a quelque chose à ajouter.

• (1155)

[Français]

Pierre Lynch: Je pense que nous sommes rendus à un stade où il va falloir adopter une autre approche à l'égard du vieillissement de la population. Nous sommes dans une situation où 25 % de la population va avoir 65 ans et plus dès 2030, et ça va se poursuivre jusqu'à l'an 2071. Socialement, nous devons adopter et des mesures et des façons de faire dans lesquelles nous allons envisager d'une autre façon le vieillissement de la population au Québec et Canada, à la fois par nos actions et par notre attitude. C'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés dans notre organisation.

[Traduction]

La présidente: Merci. Je suis désolée, mais votre temps de parole est écoulé.

Passons maintenant au dernier tour de questions de cinq minutes. Madame Nathan, vous avez la parole.

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leurs présentations.

Ayant travaillé auprès des populations vulnérables pendant une grande partie de ma vie, je comprends l'importance de cette étude aujourd'hui. Les statistiques que vous avez fournies nous aideront à formuler des recommandations. Je vous en remercie.

Madame Joudi, dans votre présentation, vous avez évoqué les femmes de plus de 50 ans ou proches de la cinquantaine qui sont au chômage de longue durée ou en situation de chômage structurel. Parlez-nous de cette population. Elles ne sont pas encore tout à fait des personnes âgées, mais elles ne parviennent pas à trouver du travail en raison de l'âgeisme.

Rose Joudi: Dans le cadre de mon travail auprès des nouveaux arrivants et des immigrants, je constate que bon nombre d'entre eux se considèrent déjà comme des personnes âgées en raison de leurs repères culturels. Nous constatons parfois que lorsque ces femmes arrivent avec leurs enfants adultes ou lorsqu'elles immigreront à un âge avancé et sont issues de diverses origines ethniques, elles se heurtent à des barrières linguistiques et ont du mal à s'y retrouver dans les systèmes. Elles ont alors moins de chances de trouver un emploi. Elles sont également plus susceptibles d'être victimes de discrimination en raison de leur origine ethnique et de leur statut d'immigrante. Beaucoup d'entre elles ont également des enfants qui continuent de dépendre d'elles pour des raisons culturelles.

Lorsqu'on examine notre système, on constate qu'il adopte une perspective très occidentale sur la vieillesse, le vieillissement, la manière dont nous élevons nos familles et la prise en charge des personnes dépendantes. Je pense que nous devons prendre conscience que nous sommes une nation d'immigrants en pleine croissance. Nos systèmes, nos lois et nos politiques doivent s'adapter à la diversité des populations qui vieillissent dans le pays.

Juanita Nathan: Pourriez-vous nous parler des mesures de sensibilisation et d'éducation que nous pourrions mettre en place pour aider les personnes âgées à prévenir ce genre de situation tôt dans la vie? Nous savons tous où nous en sommes dans la vie. La plupart du temps, nous planifions nos finances. Outre l'aide financière qui leur est destinée, que pourrions-nous offrir aux personnes âgées pour qu'elles ne se retrouvent pas dans ces situations difficiles?

Nous mettons beaucoup l'accent sur l'apprentissage et la gestion financière chez les jeunes. Que pourrions-nous proposer pour améliorer la sensibilisation et l'éducation?

Quiconque peut répondre à cette question.

Rose Joudi: J'ai quelque chose à ajouter. Le travail que nous menons, non seulement auprès des populations immigrées, mais aussi auprès des personnes âgées qui se trouvent dans ce genre de situation, consiste à leur offrir davantage d'occasions de prendre conscience de leur valeur au-delà de leur âge chronologique. En tant que société, nous avons tendance à considérer les personnes de plus de 50 ans comme moins utiles ou incapables d'apporter leur contribution à la communauté. Or, en nous appuyant sur leur expérience et leur expertise acquises au fil des ans, quel que soit leur âge, nous pourrions mettre en place une campagne de sensibilisation destinée à toutes les communautés.

Juanita Nathan: Voici ma dernière question pour vous, madame Joudi. Comme vous l'avez mentionné, notre pays accueille de nombreux immigrants en provenance d'autres pays. La notion de « personne âgée » varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, on peut prendre sa retraite dès 50 ou 55 ans. Quelle incidence cela a-t-il sur ce que nous appelons ici les « personnes âgées », sur leur état d'esprit et sur les maltraitances qui en découlent?

• (1200)

Rose Joudi: Je tiens à souligner que bon nombre des immigrants qui arrivent au Canada viennent de pays où le concept de retraite leur est étranger ou, comme vous l'avez dit, où l'âge de la retraite est différent, et où les formes d'aide leur sont également inconnues ou ne font pas partie des normes. Lorsqu'ils arrivent au Canada, où il existe peut-être d'autres formes de soutien pour les personnes âgées, ces gens ne savent pas toujours qu'ils peuvent en bénéficier, car ils viennent de pays où ces services n'existent pas. Ils comptent donc sur la communauté ou sur leurs enfants adultes pour leur parler des formes de soutien et des ressources à leur disposition, en supposant que ces derniers sachent de quoi il s'agit.

Le terme « aîné », lorsqu'il est traduit dans d'autres langues, peut être perçu comme péjoratif, dévalorisant et irrespectueux; nous essayons donc d'éviter d'utiliser ce mot et préférons désigner ces personnes par les termes « personnes âgées » ou « personnes d'âge mûr ». Une fois traduits dans d'autres langues, ces termes seront perçus comme plus respectueux.

La présidente: Merci beaucoup.

Je remercie tous les membres de ce premier groupe de témoins.

Je vais brièvement suspendre la séance, le temps de faire entrer notre deuxième groupe de témoins.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Bienvenue à tous. Nous accueillons notre deuxième groupe de témoins.

J'ai quelques rappels à faire à nos témoins.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Les personnes qui participent par Zoom peuvent choisir la langue de leur choix: anglais, français ou parqué. Il en va de même pour les témoins qui participent en personne. Si vous souhaitez prendre la parole, levez la main. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais maintenant accueillir nos témoins.

Du Alberta Elder Abuse Awareness Council, nous accueillons Joanne Blinco, directrice générale.

[Français]

Ensuite, nous avons Sonia Côté, présidente-directrice générale de l'Association d'entraide Le Chainon inc.

[Traduction]

Du Waterloo Regional Police Service, nous accueillons le détective Michael Payne.

Bienvenue.

Commençons par les déclarations d'ouverture.

Madame Blinco, vous avez cinq minutes.

Joanne Blinco (directrice générale, Alberta Elder Abuse Awareness Council): Merci beaucoup de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, je m'appelle Joanne Blinco. Je travaille pour l'Alberta Elder Abuse Awareness Council. Notre objectif est de renforcer la réponse communautaire à la maltraitance des aînés dans toute l'Alberta, grâce à la coordination, à la sensibilisation et au soutien apportés aux prestataires de services de première ligne et aux collectivités.

Chaque jour, nous constatons les conséquences de la maltraitance des aînés sur ces derniers et leurs familles. Elle peut prendre de nombreuses formes, notamment l'exploitation financière, la violence psychologique, les abus sexuels, la négligence et les violences physiques. L'une des dynamiques les plus difficiles à cerner et les moins visibles parmi ces formes de maltraitance est le contrôle coercitif.

Le contrôle coercitif est souvent à l'origine de la maltraitance des aînés. Il s'agit de pratiques de manipulation, d'intimidation, d'isolement et de contrôle qui limitent l'autonomie et la capacité d'une personne âgée à prendre ses propres décisions. Cela peut notamment consister à restreindre son accès à l'argent, à l'isoler de sa famille et de ses amis, à effectuer une surveillance de ses communications ou à faire pression sur elle pour qu'elle signe des documents juridiques comme des procurations. Contrairement à un incident isolé de maltraitance, le contrôle coercitif s'installe souvent progressivement au fil du temps. De ce fait, il peut être extrêmement difficile pour les personnes âgées, leurs familles et même les professionnels de reconnaître ce qui se passe.

Nous savons également que les femmes âgées sont touchées de manière disproportionnée. Le taux de maltraitance chez les femmes âgées est plus élevé que chez les hommes âgés, en particulier dans les situations impliquant des relations familiales, une situation de dépendance et un contrôle coercitif. Pour de nombreuses femmes, cela reflète un mode de contrôle qui existe depuis des années et qui se prolonge jusqu'à un âge avancé.

La position de l'Alberta se distingue de celle des autres régions du Canada. Dans toute la province, nous disposons de gestionnaires de cas spécialisés dans la maltraitance des aînés et de coordonnateurs d'équipes d'intervention communautaires qui collaborent pour venir en aide aux aînés exposés à un risque de maltraitance ou qui en sont actuellement victimes. Ces équipes réunissent des organismes communautaires, des services sociaux, les forces de l'ordre et d'autres professionnels afin de faire face à des situations complexes et de garantir la sécurité et l'autonomie des personnes âgées.

Grâce à ce système coordonné, nous sommes en mesure de mettre en évidence des situations qui, sans cela, resteraient peut-être inaperçues. Dans le cadre de notre travail, nous constatons que le contrôle coercitif joue un rôle important dans la maltraitance des personnes âgées, en particulier chez les femmes âgées qui sollicitent de l'aide. Cela nous montre qu'il ne s'agit pas seulement d'une question théorique, mais d'un problème qui touche concrètement les aînés de nos collectivités à l'heure actuelle. La prise en compte du contrôle coercitif dans les cadres politiques et juridiques aidera les collectivités, les professionnels et les systèmes à intervenir plus tôt et plus efficacement pour protéger les personnes âgées.

Je vous remercie de me donner l'occasion de participer à cet important débat. Je répondrai volontiers à toutes les questions du Comité.

• (1210)

[Français]

La présidente: Merci.

Madame Côté, vous avez la parole pour cinq minutes.

Sonia Côté (présidente-directrice générale, Association d'entraide Le Chaînon inc.): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, merci de m'avoir invitée à comparaître dans le cadre de vos travaux sur la maltraitance et la vulnérabilité financière des femmes aînées.

Je suis présidente-directrice générale de l'Association d'entraide Le Chaînon, une des principales ressources d'hébergement pour femmes en situation de vulnérabilité au Québec et l'une des plus anciennes ressources, avec ses 94 ans d'histoire. À ce titre, et forte de mes 35 ans d'expérience dans le réseau public et communautaire, j'observe quotidiennement les conséquences bien réelles de la maltraitance matérielle et financière chez les femmes aînées.

Lorsque les femmes frappent à notre porte, elles ont déjà tout perdu. Nous sommes leur dernier recours après une cascade de ruptures sociales qu'elles n'ont pu contrôler. Nous accueillons non pas celles pour qui la prévention universelle peut encore éviter des situations de maltraitance, mais celles qui en ont déjà fait les frais, celles qui sont épuisées et désorganisées, qui ont tout perdu et qui sont en situation de survie. L'expertise que j'apporte aujourd'hui au Comité en est donc une qui peut témoigner des points de bascule qui ont mené des femmes aînées à entrer dans l'itinérance et qui ont maintenant besoin de soutien pour se reconstruire.

Près de 40 % des femmes que nous accueillons ont plus de 50 ans, 56 % déclarent avoir été victimes de violence et 25 % ont été évincées. Récemment, nous avons accueilli une femme de 75 ans qui avait perdu son logement en raison de son incapacité à assumer une hausse de loyer de 500 \$ par mois et qui errait entre les urgences hospitalières. Une autre dame, âgée de 82 ans, a été retrouvée dans le métro avec tous ses effets personnels, abandonnée par son fils.

Elles vivent aujourd'hui dans notre maison d'hébergement pour femmes autonomes de 55 ans et plus, dans un milieu sécurisant et stable, notamment parce qu'elles profitent d'un accompagnement humain et personnalisé. Pourtant, nous refusons environ 25 femmes par jour. Les besoins dépassent largement les ressources.

La science est claire: l'itinérance entraîne un vieillissement prématuré. Les femmes ayant vécu une situation d'itinérance sont considérées comme étant âgées à partir de 50 ans, parce qu'elles développent des syndromes gériatriques et des troubles de santé de façon prématurée.

Les femmes que nous accompagnons basculent dans l'extrême précarité pour diverses raisons: une maladie, un deuil, une situation de proche aide, une perte d'emploi, ou une augmentation abusive de leur loyer, entre autres. Les fraudes amoureuses et financières constituent aussi un phénomène en croissance pour lequel nous sommes encore mal outillés.

En 2025, 36 % des femmes ayant eu recours à nos services le faisaient pour la première fois. Sur plus de 2 350 femmes accompagnées annuellement, cet indicateur illustre une montée fulgurante

de l'itinérance féminine, appelée à s'aggraver avec le vieillissement démographique et la crise du logement.

Je vous soumetts donc trois recommandations.

Premièrement, il s'agit de sécuriser le logement en développant des ressources modulables et adaptables aux besoins des femmes et éloignées du marché locatif.

Deuxièmement, il faudrait renforcer le filet social par un financement accru de programmes comme Vers un chez-soi et par un soutien récurrent aux maisons d'hébergement, afin de maintenir l'expertise des équipes d'intervention.

Troisièmement, on devrait mettre en place des fiducies exclusivement dédiées au loyer, permettant aux ressources comme Le Chaînon de sécuriser rapidement le logement des personnes qu'elles accompagnent.

Je termine en réitérant que la précarité financière des femmes est propice à la maltraitance. Acculées au mur, elles sont portées à faire des choix difficiles qui compromettent leur dignité, leur autonomie et leur sécurité. La précarité financière est le dénominateur commun de toutes les femmes qui frappent à notre porte et le déclencheur d'une série de points de bascule qui mène à l'itinérance et à la maltraitance.

• (1215)

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Détective Payne, vous avez également la parole pour cinq minutes.

Détective Michael Payne (gendarme-détective, Waterloo Regional Police Service): Bonjour à tous.

Madame la présidente et membres du Comité, je vous remercie de me donner aujourd'hui l'occasion de m'adresser à vous au sujet de la vulnérabilité financière croissante des aînés — et je vous remercie également d'utiliser le terme « personnes plus âgées » — au Canada.

Mon nom est Mike Payne. J'exerce les fonctions d'agent de police dans la région de Waterloo depuis 29 ans, dont 15 ans en tant que spécialiste des délits financiers. Tout au long de ma carrière, j'ai pu constater de mes propres yeux à quel point la fraude, en particulier la cyberfraude, a gagné en complexité et en ampleur, et à quel point elle touche profondément les personnes âgées.

Les crimes financiers touchent les aînés de manière disproportionnée. Selon le Centre antifraude du Canada, rien qu'en 2024, les Canadiens ont perdu 643 millions de dollars à cause de la fraude, ce qui représente une augmentation de près de 300 % depuis 2020. Il est important de noter que seuls 5 à 10 % des cas de fraude sont signalés à la police ou aux organismes gouvernementaux.

En 2024, les personnes âgées de plus de 60 ans ont perdu 178 millions de dollars à cause d'escroqueries comme les arnaques à l'investissement, les arnaques sentimentales et les arnaques liées aux urgences. Le coût réel de la fraude se chiffre probablement en milliards et non en millions. Les personnes âgées sont particulièrement ciblées, car elles ont souvent accumulé des économies importantes, font davantage confiance aux escroqueries reposant sur l'autorité, sont plus isolées — ce qui les rend vulnérables à la manipulation — et éprouvent une honte qui les empêche de signaler les faits. Pour chaque adulte qui se manifeste, il y en a peut-être neuf autres qui ne le font pas.

Le développement rapide des outils d'intelligence artificielle, de la technologie de voix hypertruquée et des médias artificiels synthétiques a complètement transformé le monde de la fraude. Les fraudeurs n'ont plus besoin d'approcher physiquement leurs victimes. Ils s'introduisent chez elles par voie numérique depuis n'importe où dans le monde, grâce à des voix générées par l'intelligence artificielle qui imitent à la perfection celles de leurs proches. Les vidéos ou images hypertruquées, les réponses automatisées par clavier et le ciblage à grande échelle sont rendus possibles par la collecte de données.

L'arnaque aux grands-parents, également connue sous le nom d'arnaque à l'urgence, est devenue un stratagème extrêmement sophistiqué, où un fraudeur imite en quelques secondes la voix ou l'image réelle d'un petit-enfant en détresse. Ces technologies entraînent une augmentation spectaculaire du nombre de victimes et exercent une pression considérable sur les services de police qui ne disposent pas des outils technologiques nécessaires.

Avec l'utilisation croissante des plateformes numériques, la responsabilité ne peut plus incomber uniquement aux victimes ou aux services de police locaux. Nous devons tenir pour responsables tous les intervenants du secteur numérique: les fournisseurs de services Internet, les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et les plateformes publicitaires en ligne. La technologie d'intelligence artificielle utilisée pour cibler les personnes âgées doit également servir à les protéger.

J'exhorte le gouvernement du Canada à envisager des politiques qui obligerait les plateformes à diffuser des alertes de fraude en temps réel, des avertissements contre les escroqueries, des outils de détection basés sur l'intelligence artificielle et des mesures d'interruption obligatoires pour les transactions ou les communications à haut risque. À l'instar des alertes nationales que nous recevons sur nos téléphones portables en cas d'urgence, les personnes âgées et tous les Canadiens devraient recevoir des avertissements automatiques lorsque des indicateurs de fraude sont détectés, non seulement sur nos téléphones, mais aussi dans les messages textes, les courriels et les recherches en ligne.

Le Canada dispose de systèmes solides et empreints de compassion pour venir en aide aux victimes d'actes criminels violents, en particulier les femmes et les enfants, mais ce même niveau de soutien n'existe pas pour les victimes de crimes financiers. Bien trop souvent, les victimes de fraude, notamment les personnes âgées, se heurtent au scepticisme, à des remarques péjoratives, à un manque de soutien tenant compte des traumatismes subis et à l'absence de véritable voie vers la réparation. J'ai personnellement entendu, au sein du système, des remarques comme « comment peut-on être aussi cupide? » ou « comment peut-on être aussi stupide? », et ces attitudes renforcent la honte et dissuadent les victimes de signaler les faits. Nous avons besoin d'un changement de mentalité à

l'échelle nationale et d'une approche coordonnée en matière de soutien aux victimes.

Je salue et apprécie les mesures déjà prises par le gouvernement fédéral pour faire de la fraude une préoccupation nationale, comme l'indique le dernier budget fédéral, mais il faut plus d'action, plus de coordination et plus de ressources. Le Canada a besoin d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude comprenant un financement du gouvernement fédéral pour les services d'aide aux victimes; des équipes d'enquête intergouvernementales; un système national de signalement et d'intervention; des campagnes de sensibilisation du public visant à réduire la stigmatisation et l'isolement; et des systèmes d'alerte précoce basés sur l'intelligence artificielle. La fraude à l'encontre des personnes âgées n'est pas seulement un problème relevant des forces de l'ordre. Il s'agit d'une crise économique et publique d'envergure nationale.

Les escroqueries visant les personnes âgées se multiplient à un rythme que le système actuel n'est pas en mesure de suivre. Sans un leadership fort et coordonné, les Canadiens continueront de perdre des centaines de millions de dollars, et de nombreux aînés perdront leur autonomie, leur sécurité et leur dignité. J'invite respectueusement le Comité à traiter cette question avec l'urgence qu'elle mérite et à promouvoir la mise en place d'une approche coordonnée à l'échelle nationale et soutenue par le gouvernement fédéral afin de prévenir la fraude et d'apporter un soutien aux personnes plus âgées et aux victimes.

• (1220)

Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant le Comité.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à la première ronde de questions. Nous commençons avec Mme Cody. Vous avez six minutes.

Connie Cody: Merci, madame la présidente.

Par votre intermédiaire, je tiens à remercier tous les témoins de leur présence aujourd'hui. Les informations précieuses dont vous nous faites part, et qui sont issues de votre expérience et de votre engagement, sont très utiles pour la présente étude, qui est d'une grande importance. Les aînés sont la cible de fraudes et d'escroqueries. C'est un problème dont nos concitoyens nous parlent de plus en plus souvent. Je vous suis donc reconnaissante d'être ici pour nous faire part de vos connaissances.

J'aimerais d'abord m'adresser au détective Payne.

J'espère que vous pourrez aider le Comité à mieux comprendre l'ampleur de la victimisation chez les personnes âgées. D'après votre expérience, pourquoi les personnes âgées sont-elles si souvent prises pour cible, et comment la nature ou l'ampleur des escroqueries a-t-elle évolué ces dernières années?

Dét. Michael Payne: Les escroqueries sont devenues très complexes. Les aînés sont souvent sur Internet, mais elles ne se rendent pas compte qu'elles sont prises pour cible. Elles ne savent pas qu'elles sont manipulées. On parle d'hameçonnage. Les escrocs tentent de mettre en place une arnaque. Nous savons qu'il y a un manque de sensibilisation. Nous essayons de mettre en place des mesures de prévention sur de nombreuses plateformes, mais cela ne suffit tout simplement pas.

Nous savons également que certaines personnes âgées peuvent être isolées. La plupart d'entre elles sont désormais présentes sur Internet. J'évoque souvent ce sujet dans mes interventions. Elles sont sur Facebook. Elles sont présentes sur les réseaux sociaux, mais elles ne sont pas conscientes des risques auxquels elles s'exposent. Nous avons besoin d'une campagne de prévention médiatique plus ambitieuse pour les mettre en garde contre les risques liés aux investissements, ainsi que contre les escroqueries sentimentales et les arnaques à l'urgence.

Connie Cody: J'ai entendu dire que les femmes âgées maîtrisent moins bien les technologies et sont plus isolées. J'aimerais donc également vous interroger sur le rôle croissant de la technologie, en particulier l'intelligence artificielle, le clonage vocal et les hypertrucages dont vous avez parlé.

On me dit que ces outils rendent les escroqueries bien plus convaincantes. Du point de vue des forces de l'ordre, en quoi cela modifie-t-il le monde des escroqueries et des fraudes, et quelles responsabilités attribuez-vous aux plateformes, aux fournisseurs de services de télécommunication et aux institutions financières?

Dét. Michael Payne: Cela rend les enquêtes plus complexes et plus difficiles que jamais. Nous menons des enquêtes sur les traces des responsables — que nous appelons les « acteurs » — qui peuvent se trouver n'importe où dans le monde.

En ce qui concerne la technologie de l'intelligence artificielle, cependant, j'aimerais aborder la question sous un autre angle. Nous pourrions utiliser cette technologie, comme je l'ai mentionné dans mon intervention, pour aider à émettre des alertes, des avis de prévention ou des mises en pause. Il pourrait s'agir d'une fenêtre contextuelle s'affichant pour indiquer que l'origine ou la source du contenu ne semble pas correspondre à ce qui est déclaré. Cette ombre ou cet arrière-plan... Nous avons besoin d'utiliser les technologies, mais il faut aussi des mesures de prévention si nous les utilisons, partout où nous pouvons éviter que des personnes ne deviennent victimes.

Connie Cody: J'aimerais maintenant m'adresser à Joanne Blinco.

Tout récemment, je me trouvais dans le Nord de l'Ontario, où je me suis longuement entretenue avec le chef de la police de la région. J'ai été très étonnée d'apprendre à quel point les cas de maltraitance des personnes âgées avaient augmenté. Ce problème occupe la troisième place sur leur liste, juste après la violence entre partenaires intimes et l'exploitation des enfants.

D'après vos recherches, quelle est exactement la principale source de maltraitance et de vulnérabilité chez les femmes âgées? Selon vos travaux, en quoi le gouvernement a-t-il principalement failli à son devoir d'assurer la sécurité des femmes âgées?

• (1225)

Joanne Blinco: D'après nos données statistiques issues des cas de 907 participants et recueillies sur une période d'un an, 70 % sont des femmes. Parmi celles-ci, nous avons constaté que 55 % des cas de maltraitance étaient le fait de membres de la famille, et 24 % relevaient de la violence entre partenaires intimes. Cela montre que le contrôle coercitif exercé par les membres de la famille crée des situations dans lesquelles les personnes âgées sont davantage à risque.

En raison des normes sexuelles, les femmes sont socialisées pour assumer un rôle de soignantes. Nous avons observé des situations où un enfant adulte prend le contrôle des finances. Nous avons observé des situations où il y a intimidation émotionnelle. Souvent,

les femmes comptent sur leurs enfants adultes pour prendre soin d'elles. Ce que nous constatons en matière de contrôle coercitif, c'est... Nous souhaitons qu'une mesure législative soit proposée qui mentionne « la violence infligée par un partenaire intime et les membres de la famille ». Cela permettrait, selon nous, de couvrir les situations de maltraitance des aînés.

Partout en Alberta, il y a des gestionnaires de cas et des coordonnateurs d'équipes d'intervention communautaire coordonnées qui s'occupent des collectivités rurales, isolées et autochtones. D'autres collectivités de ce type, dans le Nord de l'Ontario ou dans les provinces de l'Est, ne bénéficient pas de tels services, ce qui est vraiment préoccupant.

Connie Cody: Vous avez beaucoup parlé des aidants. Près de 40 % d'entre eux sont au bord du gouffre en raison du stress qu'ils subissent, et pourtant, le budget salarial de 347,8 millions de dollars continue de financer la recherche théorique plutôt que des services de répit concrets.

En quoi le passage à des prestations directes et remboursables destinées aux aidants permettrait-il de réduire le risque de maltraitance des personnes âgées en atténuant la détresse financière qui est si souvent à l'origine des conflits familiaux?

Joanne Blinco: Je sais qu'en Alberta, il y a des aidants qui s'occupent de leurs parents. Nous constatons qu'ils sont débordés. Il n'existe pas de services de répit pour eux. Il n'y a pas d'aide financière pour eux. Les groupes auxquels les aînés participent évoquent la complexité de la situation.

Toute aide supplémentaire serait extrêmement utile.

La présidente: Excellent.

Nous passons maintenant à Mme Khalid. Vous avez six minutes.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Agent Payne, vous avez évoqué la vulnérabilité des personnes âgées face aux escroqueries financières.

Pourriez-vous nous parler un peu de la stratégie nationale de lutte contre la fraude mise en place par le gouvernement en 2025? Quel est son effet sur le travail que vous accomplissez sur le terrain pour soutenir les personnes âgées, les protéger de manière proactive et lutter contre les délits dont elles sont victimes?

Dét. Michael Payne: En tant qu'enquêteur chargé de gérer des dossiers au quotidien et chaque semaine, je dois dire que cette stratégie n'a pas d'incidence sur notre travail. Lorsqu'il s'agit de fraudes à l'échelle fédérale ou nationale, il nous faut de meilleurs moyens pour communiquer, tant pour les victimes que pour les enquêtes. C'est pourquoi j'ai évoqué des équipes d'enquête intergouvernementales. À quoi cela ressemblerait-il? Nous ne le savons pas encore, en tant qu'enquêteurs en Ontario ou à Waterloo. La GRC pourrait peut-être gérer ce genre d'initiatives.

Dans le cadre de la stratégie, nous pourrions également mener une campagne de sensibilisation du public afin de réduire en partie les préjugés, ce qui n'a pas encore été fait. Nous n'avons pas encore vu les plateformes médiatiques que nous pourrions utiliser dans les campagnes de prévention et les campagnes médiatiques pour tenter de mettre fin à la victimisation.

Iqra Khalid: Je vois.

Selon vous, quels éléments de la stratégie pourraient être améliorés afin d'offrir un meilleur soutien aux personnes âgées? Pensez-vous également qu'il serait nécessaire d'élaborer un code de conduite sur l'exploitation financière qui définisse clairement ce que l'on entend par « exploitation »? Il existe un chevauchement avec le contrôle coercitif, ainsi qu'avec les escroqueries sentimentales et financières pures et simples, etc. Je suis certaine qu'il y a également une dimension internationale à cela.

Nous aimerions connaître votre point de vue à ce sujet.

• (1230)

Dét. Michael Payne: Commençons par la stratégie concernant les établissements financiers. Parlons-en, car il y a un volet policier, un volet judiciaire et les établissements financiers.

Nous pensons que les établissements financiers peuvent faire mieux. Nous avons constaté des cas où des personnes âgées, poussées par des fraudeurs, effectuent d'importants retraits, des virements bancaires répétés et des mouvements qui ne correspondent manifestement pas à leurs habitudes financières passées. Ces opérations se poursuivent sans qu'aucune intervention efficace ne soit mise en place, bien que les profils de risque soient connus.

Une stratégie ou des normes fédérales destinées aux établissements financiers pourraient imposer, en vertu de la Loi sur les banques, des procédures obligatoires de suspension et de vérification, une surveillance des mouvements ciblant les personnes âgées, des mécanismes de signalement renforcés et une collaboration plus étroite avec les forces de l'ordre et les équipes d'enquête.

Compte tenu de l'importance capitale de la protection de la vie privée, je pense que nous arrivons à un point tournant où les pertes se chiffrent en millions — voire en milliards — et où nous devons faire évoluer la prise de conscience et le partage d'informations de la part des institutions financières.

Iqra Khalid: Pour faire suite à cela, je m'adresse maintenant à Mme Côté et à Mme Blinco.

D'après ce qu'a dit l'agent Payne, il semble y avoir un continuum entre la maltraitance et la vulnérabilité. En fin de compte, lorsqu'il s'agit de protéger les aînés, il y a, à mon avis, trois aspects principaux à prendre en compte. Il y a la sécurité financière, la sécurité personnelle, puis la possibilité de vivre dans la dignité, pour lesquelles nous devons, à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, mettre en place de meilleurs dispositifs de soutien.

Quand on parle de ce continuum entre abus et vulnérabilité, on pense aux femmes dans la vingtaine qui ont du mal à trouver un emploi parce qu'elles risquent de tomber enceintes, ce qui pourrait nuire à l'employeur ou à l'entreprise qu'il dirige. Les femmes dans la trentaine doivent faire passer leur famille avant leur carrière. Les femmes dans la quarantaine et la cinquantaine doivent faire face à la périménopause et à la ménopause alors qu'elles tentent de se construire une vie et d'atteindre une sécurité financière, si tant est qu'elles y parviennent. Il existe déjà un problème systémique concernant le montant que les femmes peuvent cotiser pour leur retraite, car elles ne bénéficient pas des mêmes possibilités en matière d'emploi ou de finances en général.

J'aimerais demander à Mme Côté et à Mme Blinco comment, selon elles, on pourrait relever ce défi systémique pour mieux répondre aux vulnérabilités des femmes à mesure qu'elles avancent en âge?

Commençons par vous, madame Côté.

[Français]

Sonia Côté: Vous avez très bien illustré le cumul d'événements qui surviennent dans la vie d'une femme, à partir du moment où elle est jeune et sur le marché du travail jusqu'au vieillissement. Ça n'arrive pas par hasard. Vous l'avez bien démontré. Les chiffres le démontrent aussi. Les femmes arrivent à la pension de la Sécurité de la vieillesse avec un revenu de 26 % de moins que celui des hommes, alors que ceux-ci touchent un revenu beaucoup plus élevé que ça.

On est dans une situation où il faut agir bien en amont. C'est ce que vous nous expliquiez. Il est sûr que dans notre association, quand les femmes arrivent au Chaînon, elles sont confrontées à quatre grands problèmes: un faible revenu, des problèmes de santé physique, des problèmes de santé mentale et un problème d'instabilité résidentielle. C'est une situation extrêmement complexe. Quand on n'agit pas en amont, qu'est-ce qui se passe au bout de la vie? Il arrive que les personnes deviennent tout à fait vulnérables, comme vous l'avez bien expliqué.

[Traduction]

La présidente: Votre temps de parole est écoulé.

Je pense que ce serait très bien si Mme Blinco pouvait au moins envoyer sa réponse au greffier. Elle pourrait aussi nous la donner au cours de la prochaine ronde.

C'est maintenant au tour de Mme Larouche, pour six minutes.

[Français]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Encore une fois, je remercie les témoins de leur participation. Je pense à Mme Blinco et à M. Payne, qui ont dressé un portrait sombre de la situation de plusieurs aînés.

Madame Côté, le travail de votre organisme est incroyable. Au fil des ans, on s'est rendu compte à quel point votre travail est essentiel. Ce que vous avez décrit, avec toute votre expérience, n'est pas très reluisant, malheureusement.

Vous avez parlé de solutions, notamment de sécuriser le logement et de le sortir du marché. On sait que le logement est une dépense importante, tout comme l'épicerie. En fait, il y a deux besoins de base: se loger et se nourrir. Vous avez aussi parlé de renforcer le filet social et d'offrir de l'aide supplémentaire à des maisons comme la vôtre.

Finalement, vous avez aussi parlé d'un troisième point. En réponse à une question de ma collègue, vous avez parlé de la question du revenu. Dans le groupe de témoins précédent, M. Lynch, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, a bien expliqué le fait que, même à la retraite, les revenus sont insuffisants, parce que le revenu ne suit pas l'inflation. C'est problématique. Vous-même, vous avez parlé d'une dame qui a été évincée de son logement.

Quand on n'a pas les moyens à la retraite de pouvoir se payer un logement, de toute façon, comment peut-on y arriver? Faudrait-il aussi se pencher sur la question des revenus de ces femmes une fois à la retraite, pour s'assurer qu'elles peuvent continuer de vieillir dans la dignité?

• (1235)

Sonia Côté: C'est une très bonne question. C'est un très bon commentaire.

Pour notre part, au Chaïnon, il est évident qu'avoir un parc de logements subventionnés est un des éléments clés fondamentaux pour sortir les femmes de la vulnérabilité financière et éviter un retour chez l'abuseur ou chez la personne maltraitante.

Vous avez raison de dire qu'il y a deux éléments ici: l'élément financier et l'élément du logement. Nous pensons, d'ailleurs, que des programmes comme Vers un chez-soi du gouvernement fédéral peuvent être un atout, et même être indispensables. Il y a aussi Maisons Canada, qui finance des maisons d'hébergement, comme nous le faisons, ainsi que des programmes de logement. Ces programmes sont une voie vers une solution. Évidemment, tous ces projets d'habitation doivent être associés à de l'accompagnement avec des équipes cliniques sur le terrain. Sans accompagnement, les femmes risquent de retourner dans une situation encore plus vulnérable.

Il y a deux éléments que j'aimerais vous encourager à retenir aujourd'hui. C'est très certainement, offrir du logement à prix modique — je ne parle même pas d'un prix abordable, je parle d'un prix modique — avec des équipes d'accompagnement pour veiller à ce que les pertes ou les problèmes puissent être réglés à ce moment-là. Ces équipes permettent aussi de faire de la surveillance et du péage.

Andréanne Larouche: Nous venons de parler de la question du logement.

J'aimerais vous ramener à l'exemple que vous nous avez donné plus tôt: quel âge avait la femme qui a subi une augmentation de son loyer?

Sonia Côté: Elle avait 72 ans.

Andréanne Larouche: Dans le groupe de témoins précédent, M. Pierre Lynch nous a expliqué que 40 % des gens à la retraite n'avaient aucun fonds de pension privé. Leur revenu est uniquement composé du Supplément de revenu garanti et de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Cette femme de 72 ans n'a vu aucune augmentation de ses prestations, contrairement à une femme de 75 ans et plus. Elle n'a reçu aucune hausse de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Elle ne vit que de la petite indexation de cette dernière. D'ailleurs, des organismes le prouvent. La méthode de calcul actuelle de l'indexation de la pension de la Sécurité de la vieillesse n'est pas suffisante pour pallier la hausse des prix à l'épicerie et des loyers, notamment.

Quel impact tout ça peut-il avoir sur les gens de 65 à 74 ans, alors que ces derniers vivent seulement de la pension de la Sécurité de la vieillesse et qu'ils n'ont vu aucune augmentation de leurs prestations, même pas celle de 10 % que les gens de 75 ans et plus ont eue?

Sonia Côté: Ça impose des choix extrêmement difficiles pour les femmes, comme manger ou avoir des médicaments.

On sait très bien qu'une des façons de prévenir ça, c'est par la participation sociale. Or, ces femmes se renferment chez elles et leur isolement est d'autant plus grand. Dans ce contexte, elles peuvent être des victimes potentielles de maltraitance.

Quant à la dame qui a eu une hausse de loyer de 500 \$, c'est à la suite du décès de son mari. Le propriétaire en a profité pour augmenter directement son loyer. Alors, ne connaissant pas ses droits

et n'étant pas du tout au courant de s'il avait le droit ou non d'augmenter son loyer, elle a passé à travers ses économies. Elle s'est donc ramassée dans la rue et à faire les salles d'urgence une journée après l'autre, jusqu'à ce que quelqu'un constate qu'elle venait souvent à l'urgence et la réfère finalement au Chaïnon.

Depuis quatre ans, nous avons vu vraiment beaucoup de telles situations, et c'est exponentiel. Les femmes se retrouvent dans des situations où elles ne peuvent plus payer un loyer ayant augmenté à une très grande vitesse et devenu beaucoup trop cher, sans l'indexation, comme vous dites, de leur pension de vieillesse.

• (1240)

Andréanne Larouche: Il me reste à peine quelques secondes.

[Traduction]

La présidente: Je regrette, mais votre temps de parole est écoulé.

Nous commençons maintenant la deuxième ronde.

Je tiens à rappeler à tout le monde que lorsque vous prenez la parole, vous devez allumer votre micro, mais que lorsque vous ne parlez pas, vous devez l'éteindre. Plusieurs micros sont allumés en même temps, ce qui pose des difficultés aux interprètes.

Commençons la deuxième ronde avec Mme Roberts. Vous avez cinq minutes.

Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse au détective Payne.

Nous avons parlé de fraude. Dans ma vie antérieure, je travaillais dans le secteur bancaire, et l'un de mes guichetiers m'avait signalé qu'une personne avait présenté un chèque tiré sur un compte, prétendant qu'il s'agissait du compte de sa grand-mère, et qu'il essayait de l'encaisser. Heureusement, je connaissais cette grand-mère. Si je ne l'avais pas connue, nous aurions probablement perdu cet argent.

J'ai communiqué avec elle, qui m'a confirmé ne pas avoir émis ce chèque. J'ai donc dû porter plainte auprès de la police, comme m'y obligeait ma fonction. Cette personne a été inculpée pour fraude. Je ne me doutais pas qu'il s'agissait de son petit-fils, qui souffrait de problèmes de dépendance.

En fait, j'ai été réprimandé, car la famille a estimé qu'il s'agissait d'une atteinte à la vie privée, alors que nous savons bien que ce n'était pas le cas. Lorsque nous sommes témoins de ce genre de méfaits, nous avons le devoir de les signaler à la police.

Comment faire comprendre à une personne âgée comme celle-ci que le fait de ne pas porter plainte n'est pas dans l'intérêt de son petit-fils? La plainte a été déposée, mais cela n'avait pas d'importance. Elle a dit qu'elle nierait les faits. Ce comportement continuerait si elle n'y mettait pas un terme. Quel conseil donneriez-vous pour sensibiliser les personnes âgées à cette réalité?

Dét. Michael Payne: Au cours de mes précédentes enquêtes, nous avons souvent été confrontés à des cas de maltraitance de personnes âgées, et cette situation correspond bien à ce que l'on pourrait qualifier de maltraitance d'une personne âgée. La situation est particulièrement délicate lorsque la famille est impliquée, surtout lorsque l'un de ses membres souffre de troubles mentaux ou de problèmes de toxicomanie, ou encore lorsqu'il vit dans la rue ou est sans domicile fixe.

Comment les sensibiliser? Au cours des 10 à 15 dernières années, dans la région de Waterloo, nous avons consacré beaucoup de temps et de ressources à renforcer les capacités et à faire comprendre que ce genre de situations constituent des infractions pénales.

Cependant, dans le cas que vous évoquez — et il faut toujours garder cela à l'esprit —, c'est à la personne âgée qu'il revient de prendre les choses en main. Il n'y a pas d'obligation de poursuivre en justice en cas de maltraitance d'une personne âgée. Il n'y a pas d'obligation de poursuivre en justice en cas de fraude, contrairement à ce qui se passe en Ontario pour les cas de violence entre partenaires intimes. Il s'agit avant tout de prévention et d'éducation, car lorsqu'on parle à la personne âgée, on constate qu'elle souhaite simplement que son neveu, son fils ou sa fille reçoive de l'aide.

Que faire alors? Il faut être prêt à aiguiller la personne vers des organismes, des programmes communautaires et des centres d'accueil pour sans-abri afin de l'aider à s'en sortir. Parallèlement, nous devons responsabiliser l'adulte en lui demandant: « Comment allons-nous procéder à partir de maintenant? »

Il faut établir un dialogue avec les banques. Nous devons leur demander: « Quels seuils minimaux allons-nous fixer? Allons-nous laisser l'argent s'échapper? » Voici ce qui se passe actuellement dans ce nouveau contexte, en Ontario: on contacte le service juridique sur Bay Street et on déclare qu'aucun renseignement ne sera communiqué sans mandat ou autorisation judiciaire. C'est un véritable problème. C'est pourquoi je m'attends à ce que les institutions financières en fassent davantage en matière de partage d'informations lorsqu'un risque ou un crime est constaté.

Anna Roberts: Ma prochaine question s'adresse à Joanne Blinco et Sonia Côté.

J'ai récemment rendu visite à un organisme communautaire appelé Catholic Community Services of York Region, ou CCSYR, qui accueille de nombreux nouveaux arrivants. Une personne en particulier s'est adressée à l'organisme après plusieurs mois. Son mari l'avait amenée à l'organisme, mais il refusait de partir tant qu'il n'était pas certain qu'elle n'allait pas, en gros, divulguer des informations susceptibles de lui nuire, car je pense qu'il connaissait la loi. Une fois que cela s'est produit, je crois qu'ils ont été attentifs à la situation et ont deviné qu'elle était victime de maltraitance.

Comment faire comprendre aux nouveaux arrivants qu'ils ont des droits au pays? Comment leur expliquer cela?

Commençons avec vous, madame Blinco.

• (1245)

Joanne Blinco: Nous constatons, en particulier dans les grands centres urbains, que les nouveaux arrivants ne se manifestent pas. Ils ont des inquiétudes et des préoccupations concernant ce qui se passe au sein de leur famille, et éprouvent des sentiments de honte à l'idée de fournir des informations; c'est pourquoi ils ne font pas de signalements.

Si nous pouvions fournir des informations et sensibiliser le public, tout en proposant des services à ceux qui causent le préjudice, cela constituerait un double soutien pour les personnes âgées à qui on offre à l'heure actuelle une aide qui ne leur est d'aucune utilité.

[Français]

La présidente: Malheureusement, votre temps de parole est écoulé, madame Roberts.

Madame Côté, si vous avez un commentaire à ajouter, vous pouvez l'envoyer par écrit à la greffière ou peut-être en parler lors d'un autre tour de parole.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de Mme Ménard. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente.

Mesdames et monsieur les témoins, je vous remercie de nous offrir vos éclairants témoignages aujourd'hui. J'aimerais vous entraîner dans nos coulisses.

Lorsque ma collègue Mme Cody a proposé ce sujet d'étude, c'était assez consensuel, car nous tenions à ce que cette étude ait lieu au Comité permanent de la condition féminine. C'était basé sur une intuition.

Vous êtes les experts. Nous avons certaines hypothèses. Tant mieux si nous pouvons les vérifier. Nous sommes partis de la prémisses qu'il y avait sans doute des spécificités aux vulnérabilités financières ou à la maltraitance des femmes aînées.

J'aimerais vous entendre les trois parler de cette intuition.

Commençons par vous, constable Payne. J'essaie d'extraire des informations, parce que nous allons devoir faire des recommandations. Qu'est-ce qui est spécifique au genre dans ce que nous sommes en train d'étudier?

[Traduction]

Dét. Michael Payne: J'ai examiné les statistiques relatives à la fraude et à la criminalité financière dont sont victimes les femmes. Pour la fraude, il n'y a presque pas de différence: on compte près de 50 % d'hommes et 50 % de femmes.

Faut-il approfondir les recherches? Peut-être.

En fait, le Centre antifraude du Canada publie des statistiques à ce sujet. C'est chez les personnes âgées de 80 ans et plus que nous avons constaté un léger changement. J'observe souvent ce phénomène et, à mon avis, il s'agit d'un phénomène générationnel. Il se peut que l'homme ait géré les finances et qu'il soit décédé, et que désormais, c'est la femme — compte tenu des taux de mortalité — qui s'occupe des finances et qui soit donc plus vulnérable.

Dans ces situations, nous savons que l'isolement est un facteur déterminant. Comment éviter cet isolement? Comment assurer la sensibilisation?

Je ne considère pas les personnes dans la cinquantaine comme des aînés. J'ai moi-même 55 ans. Chez les aînés — dont la tranche d'âge est celle des plus de 60 ans —, la répartition entre hommes et femmes est presque égale. En revanche, chez les plus de 80 ans, on commence à observer un léger renversement de tendance statistique.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci. C'est éclairant.

Madame Blinco, souhaitez-vous apporter votre éclairage sur cette question?

[Traduction]

Joanne Blinco: Les femmes vivent généralement plus longtemps. Elles dépendent de leurs enfants adultes pour leurs soins. Je pense que cela les rend plus vulnérables à la maltraitance dont elles sont victimes. Lorsque l'on examine les auteurs masculins de la maltraitance ou les personnes qui causent du tort, on constate que l'intimidation émotionnelle est plus forte lorsqu'elle est exercée par un fils envers sa mère. Ce sont aussi généralement eux qui prennent le contrôle des finances, et la femme âgée perd son sentiment d'autonomie face à la situation. Cela représente une grande préoccupation en matière de maltraitance des personnes âgées, en particulier pour les femmes âgées.

Merci.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci. En effet, ça ajoute au paysage.

Madame Côté, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Sonia Côté: Oui. J'ajouterais que la précarité financière, selon moi, est indéniable.

Un autre élément que j'aimerais soulever, c'est que les victimes de violence conjugale ou familiale sont majoritairement des femmes. C'est ce qui rend la spécificité de votre comité aujourd'hui sur cette question.

• (1250)

Marie-Gabrielle Ménard: Madame Côté, je salue votre engagement exemplaire pour faire progresser l'égalité des genres. Le Chaïnon a été fondé en 1932. Je sais que vous n'étiez pas là au début.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce qui est une constante en matière de vulnérabilité financière ou, je dirais même, dans les conditions de vie des femmes en général? Qu'est-ce qui va évoluer au cours des prochaines années, ou qu'est-ce qui a évolué au cours des dernières années? Qu'est-ce que vous observez? Y a-t-il une constance depuis 94 ans? Qu'est-ce qui tend à changer?

Sonia Côté: La constance, c'est très certainement la violence que les femmes subissent. Ça, c'est une constance. On peut ajouter à cela, depuis les années 1980 ou 1990, les problèmes de santé mentale importants, suivis des problèmes de santé physique, surtout en raison du vieillissement de la population. C'est ce que nous avons vu apparaître.

Il y a eu aussi une hausse du statut précaire d'immigration. C'est un phénomène vraiment récent. Depuis les cinq dernières années, nous voyons une montée quasi double du nombre de nouvelles arrivantes qui arrivent dans des conditions très précaires. Elles n'ont pas de carte d'assurance-maladie, pas de revenus, et ainsi de suite. Cette situation est aussi très préoccupante.

Ce que nous voyons poindre à l'horizon — M. Payne l'a bien décrit —, c'est vraiment les fraudes amoureuses, financières et hybrides, maintenant, qui prennent aussi de l'ampleur et qui nous laissent sans mots. Nous avons très peu de moyens pour arrêter ces fraudes financières et ces pratiques frauduleuses. Je dirais que c'est assez alarmant.

La présidente: Merci, madame Ménard.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Côté, nous avons bien compris votre besoin de parler du logement et de travailler pour contrer la marchandisation du logement, finalement. Nous avons bien compris l'importance de vous soutenir davantage.

Cependant, j'aimerais revenir sur la question du revenu, qui continue à me préoccuper énormément. Comment se fait-il qu'on ne se préoccupe pas davantage de ce filet social pour aider les aînés?

Vous aviez proposé une troisième solution. J'aimerais vous laisser vous exprimer davantage sur la question des fiducies. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ça serait important et en quoi ça pourrait améliorer les choses dans la vie des femmes?

Sonia Côté: Ça rejoint vraiment la question que vous avez posée tout à l'heure.

Dernièrement, avec les fraudes financières et les fraudes amoureuses, nous avons vu des femmes aînées perdre leur logement et se retrouver à la rue. J'ai parlé avec mes collègues dernièrement, et nous sommes tous plutôt d'avis que, si on pouvait payer le loyer pour sécuriser le logement, tout en y joignant une équipe d'intervention, on pourrait éviter à plusieurs femmes de se retrouver à la rue.

Nous ne savons pas comment cette fiducie peut s'articuler, mais il s'agit de s'assurer que le loyer est payé. La police n'est pas assez forte pour arrêter une fraude amoureuse ou une fraude financière hybride. C'est très difficile. Alors, si on avait une fiducie pour payer le loyer et sécuriser le logement, on pourrait éviter à certaines femmes un séjour en refuge ou dans la rue, où elles sont très vulnérables. Avec la violence qu'on retrouve dans la rue actuellement, il y a un coefficient de plus qui s'est ajouté.

La présidente: Merci.

Madame Vien, vous avez la parole pour trois minutes.

Dominique Vien: Comme je ne dispose que de trois minutes, j'aimerais avoir des réponses brèves.

Madame Côté, vous avez fouetté, aujourd'hui. Ça me donne froid dans le dos. Les femmes sont plus vulnérables et fragilisées que les hommes, nous l'avons tous compris.

Les femmes se retrouvent à la rue pour différentes raisons. Vous venez d'évoquer les fraudes amoureuses, notamment, où elles perdent tout. Les femmes qui se retrouvent à la rue, même celles plus âgées, sont-elles à ce point en difficulté qu'elles doivent aussi se prostituer pour survivre?

• (1255)

Sonia Côté: Je n'ai pas eu connaissance de prostitution, mais j'ai eu connaissance de femmes qui optent pour des environnements non sécuritaires. Par exemple, elles vont habiter dans une maison de chambres avec une majorité d'hommes, et elles reviennent au Chaïnon avec des bleus. C'est surtout ça que nous observons actuellement.

Dominique Vien: En tout cas, je n'en serais vraiment pas surprise.

Monsieur Payne, lorsque des personnes vivent de la maltraitance, c'est souvent dans le cadre de relations privilégiées ou de confiance. Mme Côté nous a donné un exemple d'une relation mère-fils, tantôt. Bien que le mandat d'inaptitude soit une bonne pratique, puisqu'on se tourne souvent vers ses enfants lorsqu'on atteint un âge avancé, peut-il devenir un piège pour frauder ou maltraiter des personnes âgées, en particulier des femmes?

[Traduction]

Dét. Michael Payne: Tout à fait. Dans mes enquêtes précédentes sur la maltraitance de personnes âgées, les procurations et les fiducies étaient toutes des outils pouvant servir à commettre des abus. C'est problématique, car chaque province du Canada les traite de manière très différente. Il est certain que les procurations et les fiducies sont des outils qui peuvent être utilisés, si... l'on n'est pas correctement formé. Parfois, on ignore tout de cet outil et de la manière de l'utiliser, mais, en l'absence de mécanismes de contrôle, ils peuvent servir à commettre des abus.

La présidente: Mme Nathan a la parole pour les deux minutes et demie restantes.

Juanita Nathan: Merci, madame la présidente. Madame Côté, vous avez beaucoup parlé des refuges et de questions relatives au logement.

Le gouvernement actuel reconnaît lui aussi que le logement est un véritable problème, c'est pourquoi il consacre d'importants montants à ce secteur. Les organismes à but non lucratif ou les municipalités tirent-ils parti de ces ressources financières? Constatez-vous une augmentation significative du nombre de projets de logement? Votre centre d'hébergement profite-t-il de l'occasion pour construire davantage de logements abordables, à long terme ou de transition, maintenant que ces sources de financement existent? Pourriez-vous nous parler de ce que vous avez entendu ou de ce dont discutent d'autres secteurs à ce sujet?

[Français]

Sonia Côté: Je vous remercie de cette excellente question.

Nous faisons de la veille tous les jours pour nous assurer d'avoir connaissance de tous les projets, de tous les appels à projets et de tous les programmes du Canada et du Québec pour que, à l'échelle municipale, nous puissions développer davantage de maisons d'hébergement, de logements transitoires ou de logements permanents. Donc, nous essayons de ne manquer aucune occasion de pouvoir offrir des possibilités. Nous sommes devenus des promoteurs sociaux, que nous le voulions ou non, par la force des choses.

Je vous dirais que ça demande une expertise nouvelle de la part des organismes communautaires comme le nôtre. Or, cette expertise nouvelle n'est pas toujours reconnue dans le mode de financement. Donc, nous devons vraiment prêter une attention particulière, quand il y a des appels à projets, à la nécessité de nous outiller pour que nous devenions les maîtres d'œuvre de ces projets. En effet, j'ai compris avec le temps que ceux qui sont les mieux placés pour répondre aux besoins des femmes, ce sont les organismes pour femmes.

[Traduction]

La présidente: Merci.

C'est tout pour aujourd'hui.

Je remercie les témoins de leurs témoignages, qui nous aident grandement dans notre étude.

Nous nous reverrons jeudi pour les travaux du Comité.

Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>